

A l'occasion du bicentenaire de la publication de l'édition complète
en 1814 des «Nouvelles observations sur les abeilles»

Francis Saucy, rue des Châteaux 49, 1633 Vuippens, www.bee-api.net

6. Les ressources financières de François Huber

Pour autant que l'on sache, F. Huber n'a pas eu d'activités susceptibles de lui procurer quelque revenu que ce soit. Il devait donc vivre de ses rentes et de celles de sa femme. On ne connaît pas l'état de sa fortune personnelle. Les activités des ancêtres marchands, négociants et banquiers connus comme «de très bonne réputation» devaient avoir assuré une grande aisance à la famille. Jacob Huber (1692-1750), le grand-père de François, banquier à Paris entre 1719 et 1720, y acquit en peu de temps une très grande fortune grâce à ses relations avec Vasserot. Celui-ci était un proche de John Law, financier écossais à l'origine de l'introduction de la finance moderne en France, de la création de la Compagnie du Mississippi et de la Compagnie française des Indes orientales, mais également d'une banqueroute spectaculaire. Parmi les Genevois qui investirent dans les sociétés de Law, Vasserot «n'étant pas un ho(m)me d'une parfaitement bo(n)ne réputation» et Jacob Huber qui avait épousé l'une des filles de Vasserot «n'étant pas des mieus faites»¹ réussirent à tirer leurs marons du feu. Ils se fixèrent alors à Genève, Vasserot à Dardagny, Jacob Huber à Chambésy. Jacob avait acquis, puis revendu de très grandes propriétés dans la région de Lyon, ainsi qu'une campagne dans les «faubourgs de Chambésy».

C'est encore au Château de Chambésy, que Jean, père de F. Huber vit le jour. Jean tirait revenu de ses charges publiques, de ses tableaux et de ses fameux découpages qu'il vendait dans toutes les cours d'Europe. Catherine de Russie en raffolait et tenta sans succès de faire venir Jean Huber à sa cour. Il était aussi propriétaire d'une maison à Plainpalais, d'une résidence campagnarde à Verna en Savoie (La Vernaz?), d'une résidence à Cologny et d'une maison à Cour (aujourd'hui avenue de Cour) à Lausanne où sa femme tenait un salon fort couru. Le couple F. Huber-Lullin se rendait fréquemment en été à Verna et à Cour, maison de Beau-Regard, indiquant que F. Huber avait vraisemblablement hérité ou gardé la jouissance de ces immeubles. Après son mariage, leur fille, Anne-Marie, s'établira à Cour dans la maison des De Molins dite «La Grotte». C'est là que F. Huber passera ses dernières années après le décès de sa femme.

Un budget au XVIII^e siècle: Dans une lettre dans laquelle il tente de ramener sa fille à la raison, Pierre Lullin émet l'hypothèse que F. Huber pourrait bénéficier d'une dot de 22 000 écus «dont le revenu à 4% fait 880 écus». Il ajoute : «voyons si avec 2640 livres on peut vivre». On en tire qu'un écu valait

¹ Apgar Garry: *Au fil du Rhône: l'ascendance lyonnaise de l'artiste genevois Jean Huber. Cahiers d'histoire*, Lyon, 1990, pp. 249-264.

3 livres, ce qui correspond à une dot de 66 000 livres. On s'en doute, c'est loin d'être suffisant du point de vue du syndic Lullin pour vivre confortablement de ses rentes. Dans son budget, Lullin donne une estimation de 2875 livres pour le logement, le personnel de maison, les habits et la nourriture. Transposé en monnaie de nos jours², cela correspond à une fortune considérable (environ un demi-million d'euros), mais à des dépenses modestes (environ 23 000 €) en regard de notre mode de vie actuel.

meuble. Voyons si avec 2640 livres on peut vivre :

Un logement	Livres	400
Un laquais	"	300
Femme de chambre	"	160
Cuisinière	"	120
Habits d'homme	"	500
de femme	"	300
Jeu, menus frais sans nom ..	"	1095
Nourriture des maîtres		
	Livres	2875

Et les enfants qui sont omis, et tant d'autres choses, cependant voilà une somme déjà audessus de vos rentes; quoi-que vous retranchiez, ce sera du nécessaire pour le temps présent. et...

Figure 6.1 : Extrait d'une lettre de Pierre Lullin à sa fille (retranscription Andrée Cuendet³).

Ruiné à la révolution : La fille de F. Huber nous apprend que son père fut totalement ruiné suite aux événements révolutionnaires de 1793. Il ne

laisse d'ailleurs pas de testament, au contraire de sa femme qui laisse une fortune d'environ 120 000 francs, dont la maison de la rue de la Taconnerie, héritée de son père et vendue pour 77 000 francs à M. Coindet. Dans son testament⁴, Marie-Aimée Lullin cède la jouissance de l'essentiel de sa fortune à son mari. La somme de 77 000 francs sera partagée entre les 3 enfants au décès de F. Huber. En 1840, la fortune de leur fils Pierre (des fourmis; sans descendance) s'élève selon son testament à ca 30 000 francs⁵, dont il lègue la plus grande part à sa sœur Anne-Marie dont le mari, Samuel de Molin, vient de subir une sévère déroute financière.

L'héritage de François Caminada, cousin d'Amérique. Vers 1817, une lettre envoyée d'Amérique à Genève évoque de grands espoirs de retour de fortune chez les Huber. Cette lettre annonce qu'un certain François Caminada, aventurier associé à Gaspard Pictet, tous deux de Genève, est mort sans descendance à la Nouvelle-Orléans et qu'il y a laissé de grandes propriétés. Depuis près de 30 ans qu'il est décédé, personne n'est venu réclamer ces terres qui ont peu à peu été occupées par les habitants du lieu et vont être attribuées à un hôpital local. L'auteur de la lettre recherche d'éventuels descendants et se propose, moyennant finances, de les aider à faire valoir leurs droits. Recherches faites, il s'avère que F. Huber, son frère, et des cousins éloignés

² Le site <http://www.histoirepassion.eu/spip.php?article36> indique, en tenant compte de l'évolution du coût de la vie, un taux de de 8 euros pour une livre de 1781.

³ Roman en 12 lettres, Archives cantonales vaudoises PP 605/86

⁴ Testament Huber-Lullin Marie-Aymée, Archives de l'Etat de Genève

⁵ Archives cantonales vaudoises

de Hesse sont les plus proches héritiers de F. Caminada, via leur mère Marie-Louise Alléon. Une importante correspondance, plus de 100 documents⁶, retrace les efforts faits entre 1817 et 1822 pour établir leurs généalogies, droits de filiation et pour tenter d'entrer en possession de l'héritage. La correspondance ne permet pas de cerner l'ampleur de l'éventuelle fortune laissée par Caminada. On se méfie également des véritables intentions du correspondant américain. F. Huber donne procuration à son beau-fils, Samuel de Molin, banquier à Lausanne, pour gérer le dossier.

Albert Gallatin, autre cousin d'Amérique: On fait aussi appel à Albert Gallatin⁷, alors ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Paris. Ce dernier, dans plusieurs courriers adressés à F. Huber et commençant par «cher cousin» explique qu'il a un temps lui-même cru être au nombre des héritiers potentiels, mais que malgré cet espoir déçu il mettra tout en œuvre pour aider les Huber à récupérer leur héritage. La correspondance Caminada s'arrête avec le décès de Marie-Aimée Huber-Lullin. Une dernière lettre de S. de Molins, datée de 1834, alors que ce dernier rencontre de graves difficultés dans ses affaires, laisse entendre que le dossier n'a pas progressé. L'état de fortune de Pierre Huber à son décès confirme que cette piste a été abandonnée en 1840. Encore aujourd'hui connues comme la «Chenièrre Caminada», les terres de Caminada étaient situées dans le bayou, en bordure de l'océan, dans le Golfe du Mexique. Elles furent dévastées en 1893, lors d'un très violent cyclone.

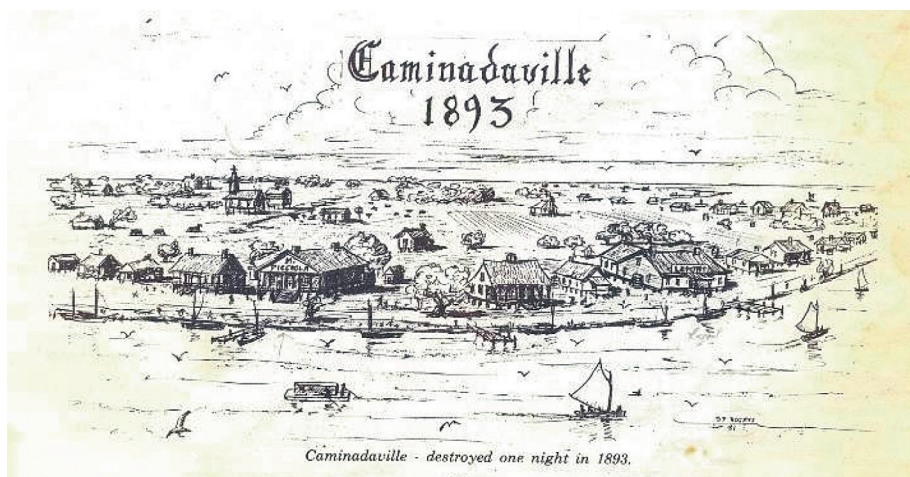


Figure 6.2: Illustration de la «ville» de Caminada «détruite une nuit de 1893».

⁶ Dossier Huber-Caminada, legs Cramer, Archives de l'Etat de Genève

⁷ Abraham Alfonse Albert Gallatin (1761-1849) est né à Genève. A 19 ans, il émigre pour l'Amérique où il fait une brillante carrière politique. Membre de la Convention de Constitution de 1789, il fut ensuite élu au Sénat et à la Chambre des Représentants, puis devint Secrétaire au Trésor et ambassadeur. Il fonda l'Université de New York.

Chapitres choisis: 6 Le carnage des mâles

C'est encore dans la «Lettre sixième» que Huber relate le massacre des mâles. La description en est si limpide qu'il suffit de la reproduire intégralement⁸: «Cette lettre n'est remplie que de descriptions de combats, et de scènes lugubres: je devrais peut-être, en la terminant, vous donner la relation de quelque trait d'une industrie plus douce et plus intéressante. Cependant, pour n'avoir plus à revenir sur ces récits de duels et de massacres, je joindrai encore ici mes observations sur le carnage des mâles».

«Vous vous rappelez, Monsieur, que tous les observateurs d'abeilles s'accordent à dire que, dans un certain temps de l'année, les ouvrières chassent et tuent les faux-bourçons. M. de Réaumur parle de ces exécutions comme d'une horrible tuerie: à la vérité, il ne dit pas en propres termes qu'il en ait été le témoin; mais ce que nous avons observé est si conforme à ce qu'il en raconte, qu'il n'est pas douteux qu'il n'ait vu lui-même les particularités de ce massacre».

«C'est ordinairement dans les mois de juillet et d'août que les abeilles se défont des mâles. On les voit alors leur donner la chasse, les poursuivre jusqu'au fond des ruches, où ils se réunissent en foule; et comme on trouve dans ce même temps une grande quantité de cadavres de faux-bourçons sur la terre au-devant des ruches, il ne paraissait pas douteux, qu'après leur avoir donné la chasse, les abeilles ne les tuassent à coups d'aiguillon. Cependant on ne les voit point employer cette arme contre eux sur la surface des gâteaux; elles se contentent de les poursuivre et de les en chasser. Vous le dites vous-même, Monsieur, dans une des notes nouvelles que vous avez ajoutées à la *Contemplation de la nature* (Note 5, chap. XXVI, Part. XI), et vous paraissiez disposé à croire que les faux-bourçons, réduits à se retirer dans un coin de la ruche, y meurent de faim. Cette conjecture était très vraisemblable; cependant il restait encore possible que le carnage s'opérât dans le fond des ruches, et que jusqu'ici on ne fut pas parvenu à l'y voir, parce que cette partie est obscure et échappe aux yeux de l'observateur».

«Afin d'apprécier la justesse de ce doute, nous imaginâmes de faire vitrer la table de fond des ruches, et de nous placer par-dessous, pour voir tout ce qui se passerait dans le lieu de la scène. Nous construisîmes une table vitrée, sur laquelle nous posâmes six ruches, et en nous couchant sous cette table nous cherchâmes à découvrir de quelle manière les faux-bourçons perdaient la vie. Cette invention nous réussit à merveille. Le 4 juillet 1787, nous vîmes les ouvrières faire un vrai massacre des mâles, dans six essaims à la même heure, et avec les mêmes particularités. La table vitrée était couverte d'abeilles qui paraissaient très animées, et qui s'élançaient sur les faux-bourçons à mesure qu'ils arrivaient au fond de la ruche; elles les saisissaient par les antennes, les jambes, les ailes; et après les avoir tirillés, on peut ainsi dire, écartelés, elles les tuaient à grands coups d'aiguillons, qu'elles dirigeaient ordinairement entre

⁸ *Nouvelles observations*, tome I, Lettre sixième, pp. 200-206, 1792.

les anneaux du ventre; l'instant où cette arme redoutable les atteignait était toujours celui de leur mort, ils étendaient leurs ailes et expiraient. Cependant, comme si les ouvrières ne les eussent trouvés aussi morts qu'ils nous le paraissaient, elles les frappaient encore de leurs dards, et si profondément qu'elles avaient beaucoup de peine à les retirer: il fallait qu'elles tournassent sur elles-mêmes pour réussir à les dégager».

«Le lendemain, nous nous mîmes encore dans la même position, pour observer ces mêmes ruches, et nous fûmes témoins de nouvelles scènes de carnage. Pendant trois heures, nous vîmes nos abeilles en furie tuer des mâles. Elles avaient massacré la veille ceux de leurs propres ruches; mais ce jour-là, elles se jetaient sur les faux-bourçons chassés des ruches voisines, et qui venaient se réfugier dans leur habitation. Nous les vîmes aussi arracher des gâteaux quelques nymphes de mâles qui y restaient; elles suçaient avec avidité tout ce qu'il y avait de fluide dans leur abdomen, et les emportaient au-dehors. Le jour suivant il ne parut plus de faux-bourçons dans ces ruches».



Figure 6.3: Plus facile à observer que le massacre à l'intérieur des ruches, illustration de mâles agglutinés à l'entrée de la ruche et empêchés d'y rentrer par les ouvrières (<http://www.youtube.com/watch?v=qN5VvYy7ISA>).

«Ces deux observations me semblent décisives, Monsieur; il est incontestable que la nature a chargé les ouvrières du soin de tuer les mâles de leurs ruches, dans certains temps de l'année. Mais quel est le moyen qu'elle

emploie pour exciter la fureur des abeilles contre ces mâles? C'est encore là une de ces questions auxquelles je n'entreprendrai point de répondre. J'ai cependant fait une observation qui pourra conduire un jour à la solution du problème. Les abeilles ne tuent jamais les mâles dans les ruches privées de reines; ils y trouvent au contraire un asile assuré, dans les temps mêmes où elles en font ailleurs un horrible massacre; ils y sont alors soufferts, nourris, et on en voit un grand nombre, même au mois de janvier. Ils y sont également conservés dans les ruches qui, n'ayant point de reine proprement dite, ont parmi elles quelques individus de cette sorte d'abeilles qui pondent des œufs de mâles, et dans celles dont les reines à *demi-fécondes*, si je puis parler ainsi, n'engendrent que des faux-bourçons. Le massacre n'a donc lieu que dans les essaims dont les reines sont complètement fécondes, et ce n'est jamais qu'après la saison des essaims qu'il commence.

J'ai l'honneur d'être, etc.».

Encore et toujours la méthode Huber. On retrouve dans ces pages tous les ingrédients de l'approche et du génie de Huber. Tout d'abord, il résume l'état des connaissances, depuis les observations de Réaumur jusqu'aux conjectures erronées de son maître, Charles Bonnet. Après une remise en question de toutes ces idées, il s'attaque à leur vérification avec une approche méthodologique à nouveau originale, soit des ruches posées sur des tables vitrées et des observations effectuées par le dessous. Bien entendu, il n'oublie pas la généralisation en utilisant six ruches en parallèle. Il ne donne pas d'indications sur le temps passé en observations infructueuses, mais, grâce à ce dispositif, il peut démontrer la temporalité du phénomène, soit à la fois la soudaineté de son déclenchement, sa brièveté et sa simultanéité. Enfin, il donne la liste des possibles exceptions avec des ruches qui préservent et continuent à produire des faux-bourçons, soit qu'elles ont une reine improprement fécondée, soit qu'elles n'ont plus de reine et que les ouvrières commencent à y pondre.